



La loi LRU

Mieux la comprendre
pour mieux la combattre

LOI n° 2007-1199 du 10 août 2007

- Moins de Service Public
- Moins de Fonctionnaires
- Moins d'Université
- Moins de garanties pour les personnels
- Moins de démocratie

- ***Moins de Service Public:
L 'autonomie budgétaire***
- Moins de Fonctionnaires
- Moins d'Université
- Moins de garanties pour les personnels
- Moins de démocratie

L 'autonomie budgétaire

Les compétences élargies

- Chaque université a 5 ans pour adopter les compétences élargies
- Point central de la réforme
- Ces compétences touchent au budget et à la gestion des personnels

L 'autonomie budgétaire

Le budget global

- La dotation de l'État comporte trois masses:
 - La masse salariale
 - Les autres crédits de fonctionnement
 - Les crédits d'investissement
- Le montant global est prévu dans le contrat pluriannuel d'établissement

- Possibilité pour les EPSCP de créer des fondations
- Ceci permet de gérer des fonds privés
- En vue d 'une ou plusieurs des missions universitaires

L 'autonomie budgétaire

La dévolution du patrimoine

- L'État peut transférer aux EPSCP demandeurs la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers
- Transfert effectué à titre gratuit
- L'établissement peut céder des droits sur les biens qu'il utilise
- Il peut vendre des biens

- Moins de Service Public
- ***Moins de Fonctionnaires***
La politique de l'emploi
- Moins d'Université
- Moins de garanties pour les personnels
- Moins de démocratie

La politique de l'emploi

Multiplication des CDD et CDI

- Les CDI, jusqu'ici interdits, sont autorisés
- Le président peut recruter en CDD ou CDI pour :
 - Des fonctions techniques ou administratives de catégorie A
 - Des fonctions d'enseignement et/ou de recherche
- % maxi de contractuels dans la masse salariale fixé dans le contrat pluriannuel

La politique de l'emploi

La fongibilité asymétrique

- Montant limitatif de la masse salariale
- Plafond des emplois autorisés
- On peut transférer des sommes de la masse salariale vers les autres masses, mais pas l'inverse
- Ceci permet de modifier la structure des emplois (titulaires/contractuels) ou de diminuer leur nombre

- Moins de Service Public
- Moins de Fonctionnaires
- ***Moins d'Université***
Des changements fondamentaux
- Moins de garanties pour les personnels
- Moins de démocratie

Des changements fondamentaux

Les nouvelles missions

- Avant
 - formation initiale et continue
 - recherche, diffusion et valorisation
 - diffusion et information
 - coopération internationale
- En plus
 - orientation et insertion professionnelle
 - construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche

Des changements fondamentaux

L'orientation active

- Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix
- Il doit, au préalable, solliciter une préinscription
- Il bénéficie alors du dispositif d'information et d'orientation établi en concertation avec les lycées

Des changements fondamentaux

La mise en concurrence

- Politique contractuelle
- Création ou suppression de composantes ou d'enseignements dans la seule limite du contrat
- Organisation de regroupements d'établissements
- Budget global

- Moins de Service Public
- Moins de Fonctionnaires
- Moins d'Université
- ***Moins de garanties pour les personnels***
- ***La GRH au niveau local***
- Moins de démocratie

La GRH au niveau local

Les comités de sélection

- Recrutement à tout moment de l'année
- Suppression des commissions de spécialistes
- Comité de sélection désigné par le président en vue du recrutement visé
- Membres en majorité, mais pas tous, de la discipline
- Plus de parité rang A / rang B

La GRH au niveau local

La modulation des services

- Pour les enseignants et chercheurs:
- Répartition des obligations entre enseignement, recherche et autres missions
- Le CA définit les principes de répartition

La GRH au niveau local

Primes et intéressement

- Le président attribue les primes
- Sa répartition suit des principes définis par le CA
(Pour la PEDR, avis du CS)
- Des dispositifs d'intéressement peuvent être créés

- Moins de Service Public
- Moins de Fonctionnaires
- Moins d'Université
- Moins de garanties pour les personnels
- ***Moins de démocratie***
La « gouvernance »

La « gouvernance »

Affaiblissement du CS et du CEVU

- Le CS et le CEVU perdent leur pouvoir de proposition
- Ils ne peuvent que donner des avis
- Suppression des commissions de spécialistes: le CS reprend leurs fonctions sauf le recrutement des MCF et PR

La « gouvernance »

Le CA resserré

- Taille réduite (20 à 30 contre 30 à 60)
- Peu d 'enseignants-chercheurs (8 à 14)
- Peu de BIATOSS (2 ou 3)
- Peu d 'étudiants (3 à 5)
- Beaucoup d 'extérieurs (7 ou 8)
- Les extérieurs sont nommés par le président (puis approuvés par les élus)

La « gouvernance »

Les élections aux conseils

- Pour tous les élus, vote à la proportionnelle
- Exception pour les Enseignants-Chercheurs:
 - La liste en tête a déjà la moitié des sièges
 - Le restant est attribué à la proportionnelle
- Conséquence: la liste en tête a tous les sièges sauf 2,1,ou 0 !

La « gouvernance »

Les pouvoirs du président

- Le président est élu par les membres élus du CA (soit 13 à 22 personnes)
- Il est membre des 3 conseils avec voix prépondérante
- Mandat de 4 ans, renouvelable une fois
- Droit de veto sur les recrutements